



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par visioconférence le 8 décembre 2020 à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Tenir pour conforme la localisation d'une remise à un minimum de 1 mètre de la ligne latérale ouest du lot, en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que bâtiment complémentaire doit respecter une marge minimale de recul latérale de 6 mètres.

Identification du site concerné : Lot 3 258 559 du Cadastre du Québec  
125, rue de Saturne

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2020 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 23<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Stéphane Parent", is written above the printed name.

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier